

DEL-2020-167

L'An deux mille vingt, le quatorze décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/12/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes BOUCHET, MERMIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS,
FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, GILLET, OBERLI, PEUGNIEZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT, POURRAZ, RENOIR,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LACHAT, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, RIEDINGER, SCOTTON,
SOULAS, VIVIANT : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 19
Représenté par mandat : 0

**Objet : COMMUNE DE BLUFFY - LE BOSSON - AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX
ME 19 112 AVEC L'ENTREPRISE PORCHERON FRERES**

Exposé du Président,

Par marché ME 19.112 en date du 12 juillet 2019, le SYANE a confié à l'entreprise PORCHERON FRERES la réalisation des travaux de construction des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, sur le secteur du Bosson, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Dans le cadre de l'exécution du chantier, la commune souhaite profiter des travaux d'extension du réseau HTA sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS pour réaliser l'enfouissement supplémentaire du réseau basse tension sur ce secteur. D'autre part, au terme des travaux et en vue de mener à bonne fin le chantier, les surfaces de réfection de chaussée liée à l'exécution des tranchées s'avèrent plus conséquentes que celles provisionnées dans le cadre du marché initial.

Le montant initial du marché s'élève à 145.912,00 € H.T.

Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 6.792,40 € H.T., soit une incidence de 4,66 % sur le montant du marché initial.

Pour mémoire, le montant de l'avenant n°1 est de 6.706,00 € H.T. avec une incidence de 4,6%. Le total des avenants n°1 et 2 s'élève à 13.498,40 € H.T., portant l'incidence globale à 9,25% du montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 14 décembre 2020.



Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

